

SAINTE-SUZANNE

Le centre Inovert recrute déjà 35 postes

Installé à Bel-Air dans une usine encore en cours d'installation – et dont l'avenir reste suspendu à plusieurs décisions judiciaires –, le centre de valorisation multi-filières Inovert, du groupe Suez, lance dès lundi sa campagne de recrutement : il vise l'embauche de 35 personnes et assure que la moitié des postes concernera « des gens éloignés de l'emploi ».

Le groupe Suez évoque sa mise en route à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Alors même qu'il n'est pas encore opérationnel, son centre de valorisation multi-filières Inovert de Sainte-Suzanne démarre lundi une campagne de recrutement étendue sur trois mois. « Ce sont des postes à dominante exploitation technique et maintenance », constate Aurore Infante, la directrice des Ressources humaines d'Inovert. « Nous avons besoin de 4 chefs d'équipe, d'environ 8 conducteurs d'engin, de plus de six trieurs, de mécaniciens, d'électriciens, d'automaticiens et d'agents de réception, répartis sur un total de 35 postes ».

Le centre Inovert prétend « sélectionner les meilleurs profils » pour ses métiers « très techniques », et cela « dans toute l'île » : « Les conducteurs d'engin évoluent par exemple dans une usine à la pointe de la technologie et doivent témoigner d'une dextérité importante, connaître notamment la typologie des déchets et des risques – celui d'endommager une chaîne en posant des déchets dessus est réel », explique Aurore Infante. Des formations seront évidemment proposées aux candidats retenus.

« La capacité de les former »

« Nous voulons aussi donner leur chance à des gens moins expérimentés et plus éloignés de l'emploi ». La moitié des recrutements, selon la DRH, regroupera « des gens qui ont les habilitations mais pas d'expérience significative, mais aussi des gens qui ont de l'expérience mais qui s'avèrent au chômage depuis longtemps, même au-delà d'un an. Celui qui est chômeur depuis plusieurs années aura sa chance », assure Aurore Infante. Les postes de trieurs, par exemple, ne nécessitent pas de diplôme ni de longue expérience professionnelle. « Nous avons la capacité de les former et de les intégrer », détaille la DRH. Inovert revendique son « partenariat » avec Pôle Emploi, la Maison de l'emploi du Nord et celle de l'Est, ou bien encore avec le RSMA, « qui organiseront des réunions d'information collectives pour inciter les gens à postuler ». Une démarche qui se fera exclusivement « sur la porte d'entrée » dédiée à cette campagne de recrutement. En l'occurrence, sur le site internet de l'entreprise, www.inovert.re. « Le candidat intéressé devra postuler en ligne; il sera invité en premier lieu à cliquer sur le poste qui l'intéresse, avant de remplir quelques champs de renseignements – comme l'état civil, ses motivations... Il pourra ensuite télécharger son curriculum vitae ». « Nous organiserons ensuite des entretiens ».



« Cette méthode de recrutement, plutôt originale, permet selon Aurore Infante « de faciliter le suivi » des candidatures. « On est à l'ère du numérique. Pour ceux qui n'ont pas l'accès à Internet ou qui n'ont pas l'habitude d'en passer par là, nos partenaires pourront les accompagner dans leur démarche », note la DRH. « Cette centralisation des candidatures nous permettra aussi d'assurer systématiquement un retour aux candidats; nous nous engageons à répondre à tous, de manière à ce que ceux qui ne seront pas retenus le sachent ».

La phase de réception des candidatures s'achèvera le 30 septembre. Les embauches s'échelonnent durant les phases de mise en service et de mise en exploitation, pour s'achever « entre le début et le milieu de l'année 2020 ».

Pascal NEAU

L'usine de tri par laquelle devraient passer chaque année 170 000 tonnes d'ordures ménagères est en quête de 35 nouveaux salariés, des trieurs aux mécaniciens, en passant par les conducteurs d'engin.
(Photo Philippe Chan Cheung)

GROS PLAN

170 000 TONNES DE DÉCHETS ATTENDUES

Le centre Inovert, filiale de Suez, doit permettre de trier 170 000 tonnes de déchets ménagers provenant chaque année des poubelles grises, bleues ou vertes du Nord et de l'Est. Les contenus de celles-ci sont aujourd'hui enfouis dans l'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDN) qui jouxte le centre. « Le principe de ce centre de valorisation multi-filières est de séparer la matière organique pour en faire du compost et la matière énergétique pour en faire un combustible. Le centre permettra de donner une seconde vie à 72 % des déchets actuellement enfouis », précise la DRH d'Inovert.

En attendant le couperet judiciaire

Les travaux continuent, le recrutement est lancé... On en oublierait presque que le marché du futur centre de traitement des déchets du Nord-Est jouera prochainement son avenir devant la justice. À moins que ces recrutements ne

constituent au contraire un moyen de rappeler l'enjeu en termes d'emploi de cette future usine.

Rappel des faits. Le marché attribué par le Syndicat des déchets du Nord et de l'Est (Sydne) à la société Inovest a été suspendu par la plus

haute juridiction de France par un arrêt rendu le 10 octobre dernier. Le Conseil d'État a cassé une décision précédente du tribunal administratif de Saint-Denis, et renvoyé ainsi ce dossier sur le fond devant le même tribunal administratif. Celui-ci devra donc, très prochainement selon les protagonistes, se prononcer sur la validité du marché.

Un second recours contre l'arrêté

Autrement dit, il est possible, probable même selon ceux qui ne voient pas un tribunal administratif aller à rebours d'un arrêt du Conseil d'État, que le marché soit annulé. Que se passera-t-il, pour le centre et ses futurs employés, si le marché est effectivement annulé? En dépit de cette menace judiciaire, Inovest et Sydne ont toujours assumé de poursuivre les travaux, au nom de l'urgence et de la certitude qu'aucune autre entreprise n'est en mesure de répondre à cette urgence.

Cette procédure judiciaire a été ouverte à cause d'un désaccord entre les présidents respectifs de la Cirest et de la Cinor, qui composent Sydne.

Gérald Maillot a signé le marché de service de 245 M€ environ sur quinze ans, de gré à gré avec Inovest, au motif que l'entreprise était la seule capable de répondre à l'urgence posée par la saturation prochaine du centre d'enfouissement de Bel-Air, dont Inovest est déjà gestionnaire. Le Sydne s'appuyait aussi sur l'autorisation d'exploitation déjà délivrée par la préfecture à la société, filiale du géant Suez.

Jean-Paul Virapoullé, président de la Cirest, a au contraire défendu la nécessité d'une publicité et d'une mise en concurrence pour ce futur marché des déchets, conformément aux préconisations d'un bureau d'études. Débouté par le juge des référés du tribunal administratif en février 2018, le président de la Cirest est allé devant le Conseil d'État, qui lui a donc donné raison. Le Conseil d'État a considéré entre autres que la délibération

autorisant le président du Sydne à signer le marché ne comprenait ni le prix du marché, ni le projet de contrat, ni aucun document préparatoire; que l'urgence de saturation n'était pas démontrée ou que la durée de quinze ans va à l'encontre des règles de remise en concurrence... La méconnaissance de différentes dispositions « est de nature, en l'état de l'instruction, à créer un doute sérieux sur la validité du marché et à conduire à la cessation de son exécution ou à son annulation », écrit le Conseil d'État.

Un autre rendez-vous judiciaire attend par ailleurs le centre de traitement en construction. Cette fois, c'est l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter délivré en septembre 2016 qui est contesté par une association de riverains, Respire Bel Air.

L'association considère que la méthode d'exploitation n'est pas conforme à la loi sur la transition énergétique. Comme souligné, cet arrêté constitue un argument clé pour Inovest et Sydne.

S.F.



Les travaux ont bien avancé au futur centre de traitement des déchets, même si une suspension du marché a été prononcée par le Conseil d'État en attendant un examen sur le fond. (Photo Philippe Chan Cheung)